



**PROCES-VERBAL DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1  
PM : 1  
Version : 1  
Màj : 22/09/2020  
Page : 1/7

**SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

Membres en exercice : 50  
Présents à la séance : 29

Nombre de votants : 46  
Date de la convocation : 24 janvier 2023

Secrétaire de séance : M. Stéphane GROS

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

**Etaient présents :**

Dominique JUILLLOT, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Marc LABULLE, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Jean-Noël MORY, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Catherine AMIOT, René VARIN, Pierre d'HEILLY, Alexandre DUPARAY, Marc MONNOT, Pascal LABARDE, Armando DE ABREU, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE, Xavier COSTE (arrivé 18h départ 19h10), Catherine AMIOT (départ à 18h50)

**Excusés, ayant donné procuration :**

Landry LEONARD, ayant donné procuration à Stéphane GROS.  
Sylvie TRAPON, ayant donné procuration à Sébastien LAURENT.  
Jean-Pierre GIRARDEAU, ayant donné procuration à Michel LEFER.  
Robert CASENOVE, ayant donné procuration à Dominique JUILLLOT.  
Gilles JONDET, ayant donné procuration à Alexandre DUPARAY.  
Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à Claude MENNELLA.  
Françoise LARGE, ayant donné pouvoir à Eric BLANC.  
Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à Didier FICHET.  
Patrick BUHOT, ayant donné pouvoir à Paul THEBAULT.  
Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à Xavier COSTE.  
Julien GANDREY, ayant donné pouvoir à Laurent PARADIS.  
Jean-Pierre CHERVIER, ayant donné pouvoir à René VARIN.  
Peggy GABORIT, ayant donné pouvoir à Pierre d'HEILLY.  
Philippe CHARLES de la BROUSSE, ayant donné pouvoir à Marc MONNOT.  
Evelyne COUILLEROT, ayant donné pouvoir à Philippe PIGEAU.  
Christophe DUMONT, ayant donné pouvoir à Armando DE ABREU.  
Marie-Claude JARROT, ayant donné pouvoir à Noël VALETTE.  
David MARTI, ayant donné pouvoir à Jean-François JAUNET.

**Excusés :**

Henri PERRUSSET, Michel BOULEY

**Absents :**

Romain PITTET

\*\*\*\*\*

Mme Sophie MAZAUD procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Stéphane GROS est désigné secrétaire de séance.

M. Dominique JUILLOT rappelle que la Communauté Urbaine Creusot Montceau a intégré le SMET depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et précise que huit nouveaux élus intègrent ainsi le comité syndical.

Il souhaite la bienvenue aux délégués de la CUCM présents ce soir : MM. Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE et Armando DE ABREU. Il excuse Mmes Marie-Claude JARROT, Evelyne COUILLEROT, MM. David MARTI et Christophe DUMONT.

M JUILLOT propose aux élus de la CUCM de se présenter.

Jean -François JAUNET est vice-président délégué au développement durable et aux déchets à la CUCM, et maire de Gênelard .

Philippe PIGEAU est vice-président délégué aux infrastructures numériques et systèmes d'information à la CUCM et maire de Torcy

Noël VALETTE est conseiller à la CUCM et maire de Saint Berain sous sanvignes.

Armando DE ABREU est conseiller à la CUCM et conseiller municipal à Sanvignes .

#### **Dossier n° 0 : Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2022**

Le procès-verbal du 20 décembre n'appelle aucune remarque.

↳ Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 20 décembre 2022.

#### **Dossier n° 1 : Modification du nombre de vice-présidents et de la composition du bureau syndical suite à l'adhésion de la CUCM**

M. JUILLOT rappelle que chaque collectivité adhérente du SMET 71 est représentée par un vice-président siégeant au bureau syndical.

Le SMET comptait jusqu'à présent 9 adhérents donc 9 vice-présidents. Le bureau syndical était ainsi composé de 10 membres. Cette composition avait été actée par deux délibérations en 2020.

Il convient donc de modifier cette délibération pour créer un nouveau siège de vice-président pour la CUCM et fixer à 11 le nombre de membres du bureau syndical.

↳ Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la délibération n°2020-14 du 20 septembre 2020 relative à désignation du nombre de vice-président, et fixe à dix le nombre de vice-présidents ;
- Approuve la modification de la délibération n°2020-25 du 20 septembre 2020 relative à la composition du bureau syndical et fixe à onze membres la composition du bureau syndical ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Dossier n° 2 : Modification du tableau des subdélégations**

M. JUILLOT rappelle que chaque vice-président dispose d'une attribution subdéléguée par le Président en vertu de l'article L5211-10 du CGCT.

Il convient donc d'attribuer une délégation au vice-président représentant la CUCM.

Dans la continuité du projet du centre de tri de Torcy, pour lequel la CUCM est un partenaire majeur, il est proposé de lui déléguer le suivi du traitement de l'ensemble des déchets recyclables.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Approuve le nouveau tableau des subdélégations, à savoir :

Subdélégations proposées aux vice-présidents	Noms
<b>Subdélégation du 1<sup>er</sup> vice-président</b>	
Suivi de l'usine ECOCEA, grands projets et innovation	M. Landry LEONARD
<b>Subdélégation des autres vice-présidents</b>	
Budget et finances	M. Stéphane GROS
Prévention et valorisation des déchets	M. Xavier COSTE
Exploitation de l'ISDND de Chagny	M. Didier FICHET
Sécurité et certification environnementale	M. Gilles JONDET
Biodiversité et compensations	M. Jean-Pierre CHERVIER
Suivi des sites en post-exploitation	M. Alexandre DUPARAY
Matériels et équipements	M. Marc MONNOT
Programme de suivi des odeurs dans l'environnement – comité de riverains	M. Bernard NIQUET
Traitement de l'ensemble des déchets recyclables	M. ou Mme .....

- Autorise Monsieur le Président à subdéléguer la compétence « traitement de l'ensemble des déchets recyclables » au nouveau vice-président représentant la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT.

### Dossier n° 3 : Election du vice-président représentant la CUCM

Suite logique des deux précédentes délibérations, M. JUILLOT indique qu'il convient à présent de procéder à l'élection du vice-président représentant la CUCM.

M. le président rappelle la procédure d'élection des vice-présidents. L'article 23 du règlement intérieur des instances délibératives du SMET 71 prévoit que le comité syndical élit le vice-président au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé à l'assemblée la candidature de M. Jean-François JAUNET à la fonction de vice-président. Mme Catherine Amiot et M. Stéphane GROS sont désignés comme assesseurs de ce scrutin.

Après dépouillement, M. Jean-François JAUNET est déclaré vice-président par 44 voix pour et 2 votes blancs.

M. JUILLOT remercie les délégués pour leur vote et félicite M. JAUNET.

#### **Dossier n° 4 : Décisions du Président**

M. JUILLOT présente les décisions prises du 6 décembre 2022 au 24 janvier 2023.

👉 *Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions prises durant cette période.*

#### **Dossier n° 5 : Débat d'orientation budgétaire**

M. JUILLOT cède la parole à Stéphane Gros, vice-président en charge des finances, pour la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Stéphane Gros rappelle l'obligation du SMET, conformément à l'article L.2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est précisé que ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est seulement pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Le périmètre d'action du SMET s'est donc agrandi avec l'arrivée de la CUCM au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et compte aujourd'hui 376 communes, regroupant près de 450 000 habitants.

Stéphane GROS s'attache tout d'abord à présenter la section de fonctionnement. Au niveau des dépenses de cette section, il est évoqué notamment le traitement des déchets ménagers recyclables. Celui-ci sera compensé par la recette des adhérents à l'euro/l'euro.

Il rappelle que la principale recette du SMET est la redevance des adhérents. Les tarifs ont été revus à la hausse fin 2022 lors du dernier comité syndical.

De gros investissements sont prévus à court terme et commencent dès 2023 : le projet de l'usine ECOCEA, le centre de tri de Torcy et les travaux de rehausse du casier G 1 (extension verticale) sur l'installation de stockage des déchets non dangereux.

Ces projets voient le jour dans un contexte national et mondial compliqué, avec une inflation élevée et un coût de l'énergie atteignant des niveaux records.

A l'heure actuelle, la situation financière du SMET est saine. La capacité de désendettement est de 10 ans. Ces chiffres sont à regarder avec prudence car ils vont se dégrader fortement dans les prochaines années avec ces lourds investissements.

M. JUILLOT alerte sur le fait qu'il ne faut pas comparer les indicateurs du SMET avec ceux des communes. Par ailleurs, il est rappelé que les investissements du syndicat portent sur des contraintes réglementaires et obligatoires car il s'agit d'un service public, alors que dans les communes, les investissements répondent à un projet municipal.

En section d'investissement, Stéphane GROS rappelle que les investissements prévus pour l'usine ECOCEA, l'extension verticale de l'ISDND et le centre de tri sont lourds. Il souligne toutefois le soutien de quelques partenaires tels que CITEO, l'ADEME et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

M. JUILLOT apporte des précisions quant à l'extension verticale, notamment sur la durée d'exploitation d'environ 5 ans. Afin de maîtriser l'emprise foncière, il a été décidé de réaliser une extension verticale sur des casiers existants. Ces travaux sont toutefois plus complexes et plus onéreux (environ 30% par rapport aux prix du dernier casier construit en 2017), mais il faut, néanmoins, nuancer cette augmentation, dans la mesure où les prix de 2017 ne sont pas comparables à ceux de 2023.

Le budget primitif 2023 nécessitera le recours à l'emprunt de l'ordre de 5 000 000 €. Des discussions ont actuellement commencé avec les banques mais il est beaucoup trop tôt pour en faire un retour d'autant plus que les taux sont très volatiles.

En réponse à la question de M. D'HEILLY, M. JUILLOT précise qu'il est très difficile d'avancer les montants des offres reçues car celles-ci étaient très élevées voire effarantes aussi bien pour ECOCEA que le centre de tri de Torcy. Par ailleurs, il est rappelé que le SMET est en pleine procédure d'appel d'offres.

Du fait que les négociations sont toujours en cours, les projets seront présentés dès que les offres finales auront été analysées. M. Sébastien LAURENT souhaite savoir si des précisions seront apportées lors du comité du 14 mars, M. GROS répond favorablement.

M. Pierre d'HEILLY s'interroge sur la pertinence de prévoir la prise en charge des CSR dans le projet. M. JUILLOT répond qu'une option a été prévue.

M. Laurent PARADIS demande si le SMET constate une baisse des tonnages depuis la mise en place des consignes de tri. Le Président répond que la diminution est de l'ordre de 5% pour les collectivités qui ont commencé en 2021/2022.

M. JUILLOT indique que le contexte actuel est difficile et que plusieurs sujets sont préoccupants, notamment la consigne sur les bouteilles plastiques. Pour contrebalancer tous les facteurs de hausse des coûts, il salue l'arrivée de la CUCM et auparavant de la CA Beaune Côte et Sud. La massification rend plus fort et donne davantage de poids.

M. Didier FICHET évoque la difficulté pour les élus sur le terrain face aux habitants, et la nécessité de faire preuve de pédagogie ; les habitants fournissent des efforts mais ne voient pas leur redevance diminuer.

M. Jean-François JAUNET regrette que la contrainte ne soit faite que sur les collectivités et les usagers mais pas sur les émetteurs de plastiques.

M. Eric BLANC souligne parfois l'incitation de CITEO à engager la redevance incitative, Pierre d'HEILLY le rejoint sur ce sujet. Une partie des difficultés de la mise en place est occultée, avec des dérives non quantifiées (dépôts sauvages, ou dans des territoires limitrophes non soumis).

M. Jean-François Jaunet tempore ces arguments en précisant qu'avec de bons outils de communication et un accompagnement de la population, la redevance incitative offre de très bons résultats.

Le président remercie Stéphane GROS pour la présentation du DOB et rappelle qu'il n'ouvre pas lieu à un vote.

## Dossier n° 6 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou, jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses d'investissement 2022 se sont élevées à 2 324 110 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés ». Aussi, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur de 580 850 €, selon la répartition suivante :

Chapitres	Montants inscrits au budget 2022 (BP + DM)	Ouvertures par anticipation de crédits pour 2023
20	3 000 €	750 €
21	528 760 €	132 100 €
23	1 792 350 €	448 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 324 110 €</b>	<b>580 850 €</b>

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2023 selon la ventilation présentée ;
- Autorise Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 580 850€ conformément à l'article L1612-1 du CGCT à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## Dossier n° 7 : Convention de Médiation Préalable Obligatoire avec le centre de gestion

Une convention est conclue entre le SMET et le centre de gestion pour la mise en place de médiation applicable à certains litiges de la fonction publique. Un décret de mars 2022 fixe la liste des litiges ouverts à cette médiation.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire ;
- Note que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation additionnelle versée par le SMET 71 au centre de gestion, ainsi qu'un tarif forfaitaire de 500 € pour 8 heures maximum, puis 50 €/h au-delà pour la médiation à l'initiative des parties ou à la demande du juge.
- Autorise Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion de Saône et Loire une convention relative à cette mission reprenant ses modalités d'organisation.

a. Centre de tri

Audrey SIXDENIER, ingénieure en charge du projet en présente l'avancement.  
En préambule, elle rappelle que tous les territoires sont passés aux extensions de consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Concernant la phase transitoire (valable pour les territoires qui sont passés à l'extension au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en attendant l'ouverture du futur centre de Torcy),

- Traitement assuré par le SMET depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Mise en place du suivi d'exploitation du centre de Torcy en cours (pour les tonnes CUCM).

MGP Torcy :

- Troisième réunion de négociation le 22 février sur la base de nouvelles offres chiffrées remise la semaine précédente.

b. Agenda

Le prochain bureau syndical aura lieu le 28 février 2023 à 10h00

Le prochain comité aura lieu le mardi 14 mars à 17h30.

- c. Dominique JUILLOT propose aux élus de la CUCM d'organiser une visite du site du SMET.

La séance est levée à 19h35

Le Secrétaire de séance,

Stéphane GROS

Le Président,

Dominique JUILLOT

